

Nous vous invitons à venir vous renseigner en Mairie pour tous vos projets d'urbanisme.

La Commune de Cravent est soumise aux règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) consultable dans son intégralité sur le site de la Mairie: www.mairiedecravent.fr

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toitures) : DP

Auvent, préau

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation

- < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20m² : DP



DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface :

aucune formalité

- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX DP

GARAGE

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

VERANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

FACADE RAVALEMENT DP

CREATION FENETRE DP

PISCINE

- < 10 m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100m² ouverte : DP
- < 100m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

* si ces travaux modifient les structures portantes du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire

CABANE BOIS OU BETON

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

PORTAIL DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr